

RÈGLEMENT DE L'ANIMATION « NOVEMBRE BLEU »

Version 3 du 18/08/2026

Article 1 – Objet

« Novembre Bleu » est une animation de sensibilisation organisée dans le cadre de la campagne nationale de prévention des cancers masculins, notamment des cancers de la prostate et du testicule.

Son objectif est de promouvoir le dépistage précoce, l'activité physique et les bonnes pratiques de santé.

Le Parcours Novembre Bleu n'est pas une course. Il s'agit d'une **animation de sensibilisation, conviviale, non compétitive** et ouverte à tous, constituée de deux parcours au choix, à réaliser à l'allure de chacun, sans chronométrage ni classement, sans départ groupé.

L'intégralité (100 %) des bénéfices de cette manifestation est reversée à l'association « Perspectives Contre le Cancer », afin de soutenir ses actions de prévention, d'accompagnement et de sensibilisation.

Article 2 – Organisation

L'animation est Organisée par la Mairie de Saint Just en Chaussée, avec le soutien de partenaires, d'associations et des collectivités associées.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, les horaires ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure, d'intempéries, d'alerte préfectorale ou pour toute autre raison liée à la sécurité des participants.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne :

- Les participants mineurs doivent fournir une **autorisation parentale** signée par leur représentant légal. Les plus jeunes (< 16 ans) doivent être accompagnés d'un adulte responsable pendant toute la durée de l'animation,
- Chaque participant déclare être apte à effectuer le parcours choisi,
- La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Tarifs et inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes selon les modalités suivantes :

- **5 €** par participant pour toute inscription effectuée en ligne sur **Adeorun**,
- **7 €** par participant pour toute inscription réalisée sur place le jour de la manifestation, dans la limite des dossards disponibles.

L'inscription est personnelle et ne peut être cédée à un tiers sans l'accord de l'organisateur.

La limite de participant(es) est fixée à 350 personnes

Article 5 – Horaires, lieu de départ et retrait des dossards

Le retrait des dossards ainsi que le départ / arrivée des parcours s'effectuent à :

- **L'Ilôt Z'Enfants**, Saint-Just-en-Chaussée, rue de Tour de ville

Les départs sont **libres entre 8 h 30 et 9 h 45**.

Aucun départ ne sera autorisé après **9 h 45**, sauf décision exceptionnelle de l'organisateur.

Départ libre des marcheurs entre 8 h 30 et 9 h 45. La marche est organisée sans chronométrage, sans classement, sans vitesse imposée et sans horaire individuel de départ ou d'arrivée fixé à l'avance. Chaque participant effectue le parcours à son rythme.

Article 6 – Déroulement

Novembre Bleu est une animation pédestre et non une compétition sportive.

Elle est **strictement non chronométrée, sans classement, sans podium et sans remise de récompense liée à la performance**. Chaque participant est libre d'effectuer son parcours à son propre rythme, en marchant ou en marchant rapidement, dans un esprit de convivialité, de prévention et de solidarité.

Le départ est **libre : aucun départ groupé n'est organisé**. Les participants prennent le départ individuellement ou en petits groupes pendant la plage horaire prévue.

Deux parcours sont proposés au choix des participants :

- **Petit Parcours Novembre Bleu : 7,8 km**
- **Grand Parcours Novembre Bleu : 12,6 km**

Les deux parcours sont **entièrement balisés**.

Des **signaleurs bénévoles** sont présents à intervalles réguliers ainsi qu'aux principaux carrefours et points sensibles afin d'orienter les participants et de contribuer à leur sécurité.

Article 7 – Dossard

Le **port du dossard est obligatoire** pendant toute la durée de la manifestation.

Le dossard doit être porté de manière visible sur la poitrine ou à l'avant du participant afin de permettre son identification par les bénévoles et les organisateurs.

Le retrait des dossards s'effectue à **L'Ilôt Z'Enfants à Saint-Just-en-Chaussée** avant le départ.

Chaque participant devra prévoir quatre épingles de sûreté afin de fixer son dossard.

Article 8 – Sécurité

Chaque participant participe sous sa propre responsabilité.

La présence du balisage et des signaleurs ne dispense pas les participants de faire preuve de prudence et de respecter les règles de circulation.

Les participants doivent :

- Rester vigilants tout au long du parcours,
- Signaler immédiatement tout incident ou malaise à un bénévole ou à l'organisateur,
- Respecter les consignes données par les organisateurs.

L'organisateur met en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires au bon déroulement de la manifestation mais ne peut être tenu responsable des accidents résultant du non-respect du présent règlement ou du Code de la route.

Article 8 – Consignes générales à respecter

Chaque participant se doit respecter les consignes suivantes :

- **Rester impérativement sur les parcours balisés** et suivre uniquement les tracés indiqués sur la carte,
- **Être équipé d'un téléphone portable chargé et accessible**, notamment pour chaque petit groupe ou pour les participants seuls,
- **Respecter le Code de la route** sur l'ensemble des deux parcours,
- **Avant toute traversée de route**, attendre et vérifier que la traversée peut se faire en toute sécurité,
- **Utiliser les passages piétons lorsqu'ils sont présents** et respecter la priorité des véhicules,
- Lorsqu'un **signaleur est présent**, attendre impérativement son indication et ne **traverser qu'après son autorisation**,
- **Emprunter les trottoirs dès que cela est possible** et éviter de circuler sur la chaussée,
- **Ne jamais jeter de papiers, emballages ou détritux au sol**. Respectons la nature et la propreté des communes traversées,
- **Ne pas crier et limiter les nuisances sonores**, notamment à proximité des habitations, afin de respecter la tranquillité des riverains,
- Respecter les autres participants, les bénévoles, les signaleurs, les habitants et l'environnement.

Le respect de ces consignes est obligatoire

La sécurité de tous dépend du comportement de chacun. Merci de rester vigilant tout au long du parcours et de suivre les indications des bénévoles et signaleurs.

Article 10 – Santé

Chaque participant déclare être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours choisi.

En cas de doute sur son aptitude physique, il est recommandé de consulter son médecin avant de participer.

Article 11 – Ravitaillement

Une **petite collation** accompagnée de **boissons chaudes** sera offerte à chaque participant à l'arrivée.

Les participants sont invités à prévoir leur propre réserve d'eau s'ils estiment en avoir besoin pendant le parcours.

Article 12 – Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à :

- Respecter les espaces naturels et les propriétés traversées,
- Ne jeter aucun déchet sur les parcours,
- Utiliser les poubelles mises à disposition,
- Préserver les aménagements rencontrés tout au long de l'itinéraire.

Article 13 – Animaux

Les chiens sont admis uniquement s'ils sont tenus en laisse pendant toute la durée de la manifestation et restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Article 14 – Assurance et responsabilité

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
Chaque participant est responsable des dommages qu'il pourrait causer à autrui ou à lui-même.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des participants.

Article 15 – Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation afin d'assurer la promotion des actions de l'association **Perspectives Contre le Cancer**.

Sauf opposition écrite formulée avant le départ, les participants autorisent l'organisateur à utiliser gratuitement leur image sur tout support de communication (site internet, réseaux sociaux, presse, affiches, etc.).

Article 16 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation de la manifestation.

Elles sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Article 17 – Annulation

En cas de conditions météorologiques défavorables, d'alerte préfectorale, de problème de sécurité ou de tout autre cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier les parcours, suspendre ou annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Article 18 – Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à l'animation **Novembre Bleu 2026** valent acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant, chacun s'engage à respecter les dispositions du présent règlement et à prendre part à une **animation de marche solidaire, qui n'est pas une course**, organisée dans un esprit de prévention, de convivialité et de solidarité.

Chaque inscription contribue directement aux actions de l'association Perspectives Contre le Cancer, puisque 100 % des bénéfices de cette manifestation lui sont reversés.